

AR PREFECTURE

047-200020550-20190311-DL2019_01-DE

Regu le 19/03/2019



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2019

Présentation au Comité Syndical le lundi 11 mars 2019

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) : décret n° 2016-841 du 24 juin 2016

Avant l'examen du budget, le SMICTOM LGB doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- **Les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement)
- **Les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- **La structure et la gestion de la dette contractée** : les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Délibération

- **OBLIGATOIRE**, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB

UN BUDGET PREPARE ET ELABORE EN ADEQUATION AVEC LES GESTIONNAIRES DE CREDITS

Chaque commission a en charge la gestion des crédits attribués à son service ; les propositions ont été soumises à l'arbitrage du Bureau Syndical lors de sa séance du lundi 25 février 2019.

Les chefs de service ont été impliqués dans les propositions ; ils auront en charge le suivi des dépenses qu'ils ont estimées.

Cette procédure, nécessaire pour la maîtrise des dépenses et l'optimisation des coûts des services, s'avère efficace, depuis 2015 et nous pouvons constater des baisses des charges de fonctionnement sur certains postes.

La comptabilité analytique, permet à chaque collectivité adhérente de connaître les montants des coûts réels des prestations assurées par le SMICTOM LGB sur son territoire, avec le détail par service.

UN BUDGET METTANT EN APPLICATION LES LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES

RAPPEL des leviers d'optimisation des services :

- renouvellement du parc des véhicules (BOM, POLYBENNES, CAISSONS DECHETERIES) et vente du matériel non utilisé
- rationalisation des circuits des collectes OMR et sélectives (PAP et PAV),
- changements au niveau de la collecte sélective en porte-à-porte, **dès le 30 septembre 2019 :**
 - **suppression de la collecte sélective en porte-à-porte** sur toutes les communes bénéficiant de ce service,
- poursuite de l'installation de PAV supplémentaires pour les 3 matériaux, afin de respecter les objectifs fixés par Citéo (éco organisme issu de la fusion d'Eco-emballages et d'Eco-Folio),
- adaptation et mise aux normes des déchèteries,
- développement des actions de communication,
- actions de **Prévention** auprès des établissements scolaires du territoire, des collectivités, des associations... pour la réduction des déchets,
- maîtrise des charges de personnel (nouvelles affectations en interne pour certains agents).

Tonnages OMR collectés en légère augmentation et lissage des tarifs de VALORIZON

Le 19 décembre 2018, VALORIZON a validé, par délibération, un nouveau tableau de convergence des tarifs pour la période de 2019 à 2025, afin d'y intégrer les augmentations de la TGAP, avec une incidence de + **0.6%** sur les participations 2019, soit + **7 700 €** pour les OMR (+ **97 000 €** par rapport aux tarifs 2016).

Maîtrise des consommations de carburant pour l'ensemble du parc de véhicules

Le prix du litre de gas-oil a augmenté d'environ **18.26 %** depuis décembre 2017, avec un prix moyen enregistré à 1.43 € en 2018. Grâce au renouvellement du matériel de collecte et à la refonte de certains circuits, la consommation a baissé de 4500 litres en 2018, ce qui a permis de contenir l'incidence financière, toutefois, certains produits dérivés du pétrole (huiles hydraulique ou de vidange...) ont subi une augmentation à laquelle nous ne pouvons échapper.

Fermeture de l'ISDND de Fauillet, réhabilitation et suivi post exploitation trentenaire

En 2018, **1586 tonnes de « tout-venant »** des déchèteries ont été traitées sur Fauillet, permettant une atténuation des charges (- 31 926 €). Depuis le 01/01/2019, date de la fermeture de l'ISDND tous les « encombrants » sont traités sur Nicole, selon le tarif voté par VALORIZON (105.93 €/T), soit une incidence sur les participations de + **168 000 € soit +3.64 €/hab**. Il convient également d'inscrire en dépenses les charges de suivi (analyses, biogaz, lixiviats...) et cette année, sans recette en atténuation. C'est une charge supplémentaire de **100 000 € soit environ + 2.16 €/habitant**. La fermeture du site de FAUILLET entraînera pour 2019 un surcoût des charges de **5.80 €/habitant**

● **Modification du plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.)**

■ **Poursuite de la programmation des investissements pour la période 2018 à 2022 :**

Par délibération en date du 31 mars 2016, le Comité Syndical avait approuvé le P.P.I. pour la période 2016-2020.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, est un **outil de programmation des investissements envisagés pour les cinq ans à venir**, tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. En se basant sur les capacités financières du SMICTOM LGB (participations, excédent, capacité d'endettement), il nous renseigne sur la réalisabilité de nos investissements, tout en s'assurant, avant de les mettre en œuvre, que les objectifs seront compatibles sur la durée avec les moyens financiers du SMICTOM LGB.

Le PPI est de ce fait aussi un **outil de bonne gestion** qui doit donc garder un **caractère évolutif** car il pourra être réactualisé chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires.

■ **Modification du projet du regroupement des services sur la Z.A. de VIANNE : site de Cantiran**

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le projet initial qui consistait en la réunion en un lieu barycentre du territoire l'ensemble des services administratifs et techniques, a été modifié comme suit : sur le site de Cantiran seront construits les bâtiments destinés au regroupement des services techniques (garages et atelier), ainsi qu'un quai de transfert avec un plan de financement revu de la façon suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
Etudes (dont maîtrise d'œuvre) € HT	200 000	
Travaux € HT	2 200 000	
DETR 20%		480 000
TVA 20%	480 000	
FCTVA année N+1		390 000
TOTAL € TTC	2 880 000	870 000
AUTOFINANCEMENT	10 000	
EMPRUNT (sur 20 ans)	2 000 000	

■ **Résultat comptable du SMICTOM LGB** (excédent cumulé fonctionnement & investissement) :

- 2016 : 1 930 826 €
- 2017 : 2 259 590 €
- 2018 : 1 362 000 € (prévisionnel)..... **2 414 452 € (réalisé)**
- 2019 : 1 239 000 € (prévisionnel)
- 2020 : 1 239 000 € (prévisionnel)
- 2021 : 1 239 000 € (prévisionnel)
- 2022 : 1 239 000 € (prévisionnel)

Principaux investissements	Montant
Achats de véhicules	695 000 €
Adaptation des collectes, renouvellement du parc	
Réhabilitation de l' ISDND de Fauillet Investissement pour le suivi trentenaire	798 000 €
Site de Cantiran (études et réalisation) HQE Siège, garage, atelier, station de lavage, vestiaires.....	2 880 000 €
Collecte sélective en PAV Mise à niveau et renouvellement matériel	160 700 €
Actions innovantes - Prévention Compacteurs solaire et déchèteries	292 000 €

Achats de véhicules : 639 000 € (de 2019 à 2020)

2017 : 342 000 € pour 2 BOM neuves et 80 000 € pour une poly benne d'occasion récente (C.A. 2017)

2018 : 175 000 € pour 1 BOM (réception en avril 2019)

2019 : 320 000 € pour 1 BOM mixte (lève-conteneurs + grue avec KINSHOFFER)

2019 : 144 000 € pour un polybenne PAV

2020 : 175 000 € pour 1 BOM – terminant le renouvellement du parc (prochain en 2021)

GESTION DU PARC DE VEHICULES DANS LE CADRE DE L'OPTIMISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE

- ❖ Collecte OMR : 7 circuits = 7 BOM + 4 BOM supplémentaires pour rotations, transfert, mulet ou entretien, soit **11 BOM minimum**
- ❖ Collecte sélective PAP : suppression de ce service à compter du **30 septembre 2019**
- ❖ Optimisation dès 2020 :
 - Compacteurs solaires en remplacement des PR-OMR de grande capacité, pour une collecte en F 0.5 par un véhicule poly benne (optimisation des trajets et des frais de personnel). Il est prévu un test sur la commune de PRAYSSAS au cours du 2^{ème} trimestre 2019, avec un compacteur en location. Acquisition d'un rouleau compacteur sur berce pour optimiser la gestion des transports des caissons des déchèteries.
 - Conteneurs OMR enterrés (acquisition d'une BOM mixte équipée d'un grappin et de lève-conteneurs) pouvant collecter jusqu'à 9T au lieu de 7 T actuellement (optimisation des trajets de la BOM n°7 – l'équipe, composée de 2 agents polyvalents, titulaires du permis C qui pourraient être affectés, pour compléter le temps de travail, aux transferts des caissons des déchèteries ou à la collecte de PAV)
 - Le quai de transfert permettra la suppression de **2 BOM** réservées actuellement pour les rotations ou transferts ainsi que le poste dédié (agent muté au syndicat départemental de traitement)
 - Incidence sur le parc de véhicules :
 - 2018 à 2019 : **15 BOM** (OMR + CS + Déchets verts + « mulets »)
 - 2020 à 2022 : **12 BOM** dont 1 mixte
 - Maîtrise des charges de fonctionnement (carburant, entretien...)
 - Maîtrise des charges de personnel
 - Incidence sur l'état de la dette :
 - **-36 000 €/BOM/an, soit 108 000 € (540 000 € sur 5 ans)**

Collecte sélective en P.A.V. : 160 700 € sur 3 ans**Pack de base 5 400 € (trois colonnes aériennes)**

- Augmentation du nombre de PAV..... : 73 000 €
- Renouvellement du parc et harmonisation..... : 87 700 €

Le compte rendu d'activité pour la collecte des emballages ménagers pour l'exercice 2017, établi par Citéo, nous renseigne sur les résultats constatés sur cet exercice, à savoir qu'en matière de performance, nos pistes de progrès portent sur le verre et les emballages légers.

Si nos performances sont à améliorer, en revanche, les erreurs de tri et les coûts sont inférieurs à la moyenne des territoires ruraux.

L'engagement du SMICTOM LGB :

- chaque commune doit être équipée d'un PAV complet, soit au minimum 62 points TRI (186 colonnes)
- 1 PAV supplémentaire par tranche de 500 habitants (400 habitants pour le verre)

Nous avons enregistré 404 bornes tri installées sur le territoire (tous matériaux confondus) au 31/12/2018.

DOTATION DES P.A.V. TRI SUR LE TERRITOIRE

ALBRET COMMUNAUTE	34 COMMUNES - 27449 HABITANTS	MOYENNE DE COLONNES/POPULATION
EML	81 colonnes	69
JRM	70 colonnes	69
VERRE	91 colonnes	69
TOTAL	242 colonnes	207
CCCCP	29 COMMUNES - 18 764 HABITANTS	MOYENNE DE COLONNES/POPULATION
EML	55 colonnes	47
JRM	48 colonnes	47
VERRE	59 colonnes	47
TOTAL	162 colonnes	141
RECAPITULATIF	63 COMMUNES - 46 257 HABITANTS	MOYENNE DE COLONNES/POPULATION
EML	136 colonnes	116
JRM	118 colonnes	116
VERRE	150 colonnes	116
TOTAL	404 colonnes	348

DOTATION SUPPLEMENTAIRE A PREVOIR PAR COMMUNE

Calignac	1 PAV complet
Feugarolles	1 JRM
Lamontjoie	1 VERRE
Lavardac	2 EML - 3 JRM - 1 VERRE
Moncaut	1 JRM - 1 VERRE
Montagnac/Auvignon	1 JRM - 1 VERRE
Montesquieu	1 JRM
Vianne	1 PAV complet
ALBRET COMMUNAUTE	4 EML - 9 JRM - 6 VERRE
Aiguillon	4 EML - 4 JRM
Granges/Lot	1 JRM - 1 VERRE
Laugnac	1 JRM - 1 VERRE
Madaillan	1 PAV complet
Montpezat	1 JRM - 1 VERRE
Port-Sainte-Marie	2 EML - 1 JRM - 1 VERRE
CCCCP	7 EML - 9 JRM - 5 VERRE
TOTAL	11 EML -18 JRM - 11 VERRE

Réhabilitation de l'ISDND de FAUILLET : 798 000 € en autofinancement

Etudes et assistance M.O..... : 72 000 €

Réhabilitation : 726 000 €

Suivi trentenaire post exploitation..... : 100 000 € ?? en attente de l'arrêté préfectoral de fermeture du site

Site de CANTIRAN : 2 880 000 € (sur DEUX exercices de 2019 à 2020)

Deux nouveaux dossiers de demande de subvention DETR (20%) ont été remis fin décembre 2018 :

- Quai de transfert : 100 000 €
- Site technique : 380 000 €

■ **MONTANT TOTAL DE L'OPERATION..... 2 400 000 € HT soit 2 880 000 € TTC**

❖ **Plan de financement des travaux :**

➤ Montant des dépenses.....	2 880 000 €	
➤ Subvention DETR.....		480 000 €
➤ Autres subventions.....		0 €
➤ FC.TVA.....		390 000 €
TOTAL recettes.....		870 000 €
➤ Réalisation d'emprunt sur une durée de 20 ans.....		2 000 000 €

■ **Incidence sur l'état de la dette :**

- **114 000 €/an (sur 20 ans)**

❖ **Atténuation des charges de fonctionnement :**

Les projections actuelles du regroupement des services sur un site unique, mettent en évidence les économies substantielles suivantes :

- Carburant
- Entretien du matériel
- Gestion du temps de travail

■ La refonte des circuits diminuera le kilométrage parcouru par nos véhicules d'environ 26 000 km/an ; selon les études et analyses réalisées à partir des données enregistrées en 2018, un km coûte en moyenne 6 €, l'économie attendue sera de **156 000 €/an**

■ Suppression de la location des garages de BARBASTE..... **30 000 €/an**

■ **Incidence sur les charges de fonctionnement :**

- **- 186 000 €/an**

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : excédent de 72 000 €/an par rapport aux charges de 2018

Emprunts envisagés pour le financement des opérations :

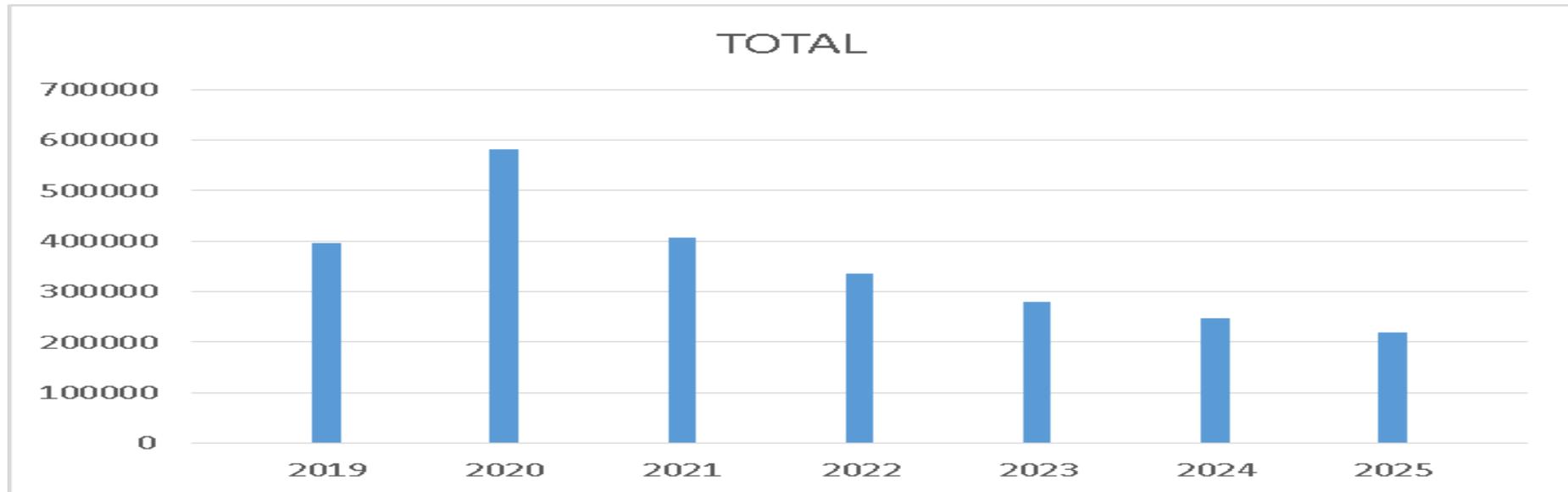
OBJET	MONTANT	DUREE	TAUX
Acquisition 1 BOM mixte en 2019	300 000 €		
Acquisition 1 BOM en 2020	175 000 €	5 ans	1.2%
Acquisition d'1 poly benne pour PAV et déchèteries en 2019	140 000 €	5 ans	1.2%
Colonnes tri PAV (nouvelles et renouvellement) en 2019	50 000 €	6 ans	1.2%
Colonnes tri PAV (nouvelles et renouvellement) en 2020	50 000 €		
Acquisition de conteneurs OM-déchets verts- R.S. en 2019	25 000 €	6 ans	1.2%
Acquisition de compacteurs solaires et divers en 2019	190 000 €	10 ans	1.2%
Equipement des déchèteries (caissons et divers)	30 000 €	6 ans	1.2%
Mise aux normes des déchèteries	50 000 €	20 ans	
Site technique			
- Quai de transfert	400 000 €	20 ans	1.2%
- Site technique	1 600 000 €		

Durée des emprunts égale à la durée d'amortissement :

- 5 ans pour un véhicule,
- 6 ans pour les conteneurs, colonnes de PAV sélectif, caissons déchèteries,
- 10 ans pour les compacteurs déchets et dés hydrateurs
- 20 ans pour les constructions des bâtiments.

**Etat de
l'endettement
annuel
(simulation)**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	TOTAL
2019	1 507 982,26	374 492,53	22 216,08	396 708,61
2020	3 638 489,73	533 962,59	47 505,35	581 467,94
2021	3 104 527,14	366 558,67	40 780,29	407 338,96
2022	2 737 968,47	300 590,12	35 645,82	336 235,94
2023	2 437 378,35	246 980,57	31 874,32	278 854,89
2024	2 190 397,78	219 915,95	28 396,54	248 312,49
2025	1 970 481,83	193 714,65	24 975,57	218 690,22



Actions innovantes :

Etudes et éventuellement investissement, en adéquation avec propositions du Plan Régional, sur des techniques qui permettront d'atteindre :

- **les objectifs de prévention règlementaires d'ici 2025 :**
 - Programme de Prévention des Déchets doit permettre de stabiliser la production des déchets en s'intégrant dans le cadre de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources (Loi de Transition Énergétique : **-10% DMA produits par habitant**)
 - Instauration de la tarification incitative (2025)
- **les objectifs de réduction de l'enfouissement de 50%**, par rapport à 2010, notamment par la valorisation des produits collectés :
 - organique (composteurs, dés hydrateurs.....)
 - énergétique (filère bois et déchets verts)

PERSPECTIVES POUR LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES – ANNEE 2019

L'effort consenti par les collectivités en acceptant les modifications des prestations assurées notamment au niveau de la collecte sélective et les démarches engagées dans le cadre de l'optimisation des circuits de collectes (OMR et sélectives) ont permis pour la 2^{ème} année consécutive de terminer un exercice en adéquation avec les prévisions budgétaires, avec un léger excédent.

L'instauration de la redevance spéciale pour les professionnels, pour un coût de fonctionnement de 2.02 €/habitant, a permis d'atténuer les charges globales de fonctionnement de 4.47 €/habitant.

TOTAL DES DEPENSES 2018	5 170 891.43 €
TOTAL DES PRODUITS 2018	1 063 752.80 €
Participations reçues en 2018	4 242 305.00 €
REGULARISATION 2018	0,00 €
TOTAL DES RECETTES 2018	5 306 057.80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	135 166.37 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTE	888 349.00 €

EXCEDENT A REPORTER SUR 2019 1 023 515.37€

- L'analyse des coûts de fonctionnement 2018 fait apparaître un coût moyen de 115 €/habitant pour l'ensemble des services.
- Perspectives de calcul des participations des collectivités adhérentes

Le calcul des participations des collectivités adhérentes doit être basé sur les coûts réels des services (en y intégrant les coûts de l'administration générale, de la communication et de l'atelier calculés à l'habitant) et permettre de maintenir la péréquation des coûts de transport. Les recettes de la R.S. sont réparties selon les territoires d'origine.

OBJECTIF 2019

Maintenir le montant des participations 2018 pour l'année 2019, malgré l'augmentation de certains coûts de fonctionnement